

**JURY DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE  
SUPERIEUR**



Enseignements technique, artistique et professionnalisés LIEU DE L'ÉPREUVE :

Bureaux : 2F227 et 2F228  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Tél: (0032) 02/690 85 53  
(0032) 02/690 85 61

Fax: (0032) 02/690 85 95

Site internet : [www.enseignement.be/jurys](http://www.enseignement.be/jurys)

INSTITUT SAINT-JOSEPH  
Avenue de l'Enseignement 14  
7330 SAINT-GHISLAIN

Personne-ressource sur place :

Madame Christine DECHAMPS

Tél : 065/78 57 43

## **CESS - Technique de qualification - ANIMATEUR/ANIMATRICE**

**Programme 176/2003/248B (page 50 à page 71) & 176-3/2003/248B**

Épreuve de techniques d'animation (préparation de l'épreuve pratique) en relation avec les techniques éducatives et de transfert (plastiques et musicales): activités pour enfants de 3 à 6 ans et de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> maternelle.

### **1. Introduction**

« On apprend surtout par l'acte  
une action réfléchie : - AVANT  
une action vécue : - PENDANT  
une action évaluée : - APRÈS »

Attention, bien que le rôle du jury ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec l'école mentionnée ci-dessus, d'assister et de participer à plusieurs activités.

**Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.**

Avant le déroulement de l'épreuve pratique, l'étudiant devra fournir un dossier contenant la préparation, écrite complète et soignée de deux activités sélectionnées dans les **2 domaines** : une dans le domaine artistique et l'autre domaine musical et ce, en 3 exemplaires.

**Une des 2 activités préparées sera choisie par le jury pour être présentée et constituera l'épreuve pratique.**



**UNE GROSSE ERREUR DE SECURITE ET DE DEONTOLOGIE PEUT AMENER A L'ECHEC.**

## **2. Le métier d'animateur (socioculturel)/animatrice (socioculturelle) : description du métier.**

L'animateur/trice (socioculturel/le) conçoit, organise et développe des animations culturelles, artistiques ou encore sportives, scientifiques ou multimédia, à l'attention d'un public varié (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, handicapées, etc.).

A travers ces animations, il/elle mène des interventions sociales, socioculturelles et d'éducation permanente. Sa fonction consiste à susciter et stimuler la création, l'éducation, la socialisation, le développement de la personne via des animations qu'il/elle aura mises au point en fonction du groupe précis qu'elles visent. Il/elle se doit donc de bien connaître l'environnement géographique dans lequel il/elle évolue, ainsi que les différentes populations, afin de proposer des animations adéquates.

Il/elle veillera également à rester à l'écoute des partenaires et du public de façon à correspondre à leurs attentes. Dans tous les domaines d'activités, l'animateur/trice favorise la constitution et l'expression du groupe qu'il/elle anime. Il/elle gère la dynamique, les éventuels conflits et fait respecter les règles de vie collective. Il/elle veille aussi au respect de l'individu, de ses besoins et de son évolution au sein du groupe.

### **2.1 Compétences et actions**

- Connaître les différentes techniques d'animations
- Posséder des compétences artistiques, technologiques, musicales, sportives etc.
- Concevoir des animations adaptées aux différents publics
- Prévoir et gérer le matériel nécessaire et le budget
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

### **2.2 Savoir-être**

- Très bonne communication et sens du contact
- Pédagogie
- Créativité
- Capacité d'adaptation

- Polyvalence
- Dynamisme
- Bonne organisation
- Disponibilité

### 2.3 Cadre professionnel

*Savoirs en connaissances acquises au moyen des cours de l'option :*

- Notions de base de psychopédagogie (développement de l'enfant, des personnes âgées, ...)
- Notions de psychopathologie
- Déontologie
- Éducation à la santé
- Sciences appliquées par l'animateur sportif

### 3. L'épreuve de techniques d'animation consiste en

- Le dossier écrit (cf. les directives détaillées au point 4.2)
- L'animation (cf. les recommandations indiquées au point 4.3)
- L'entretien oral (cf. les consignes indiquées au point 4.4)

### 4. Consignes concernant l'épreuve pratique de technique d'animation

#### 4.1 Consignes générales

- Tenue adaptée à l'animation (en rapport avec l'hygiène et la sécurité)
- Tenue vestimentaire adaptée
- Ponctualité : Prévenir à temps, en cas d'absence ou de retard, le secrétariat du jury FWB
- Prendre contact avec le lieu de l'épreuve (**vivement conseillé** de s'y rendre et éventuellement de participer à des activités)

#### 4.2 Consignes pour la réalisation du dossier

##### 4.2.1 Consignes pour la présentation écrite du dossier

Le dossier qui devra être déposé le jour de l'épreuve en 3 exemplaires, comprendra **obligatoirement** :

1. Une **page de garde** sur laquelle figureront les nom et prénom du candidat, l'année de la session et le titre du dossier.

2. Une **table des matières**.
3. Une **introduction** d'une demi-page dans laquelle le candidat présentera les animations et expliquera les raisons de son choix.
4. Un **corps** (développement du sujet) sera réalisé selon les consignes suivantes (se référer au point 4.2.3)

#### 4.2.2 Consignes pour la forme du dossier

1. Le travail sera **dactylographié**, taille de caractère 11 avec interligne normal, Comic sans MS (de préférence) ou Calibri.
  - i. Il sera **paginé** et **relié**.
2. Une attention toute particulière sera portée à l'**orthographe** et à la **syntaxe** correcte.
3. Les sources de référence seront listées : livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités.

#### 4.2.3 Consignes pour la rédaction du dossier

**Introduction** : le choix des animations devra :

- s'adapter aux capacités des enfants
- être envisagé dans le cadre du projet pédagogique

#### a- Domaines des activités

**2 activités : 1 dans chaque domaine**

- **1 activité en art plastique**
- **1 activité en art musical.**

1. **Activité d'art plastique** : **activité simple à tendance cognitivo-psycho-pédagogique**,

un ou plusieurs modèles devra/devront être proposé(s) pour stimuler la créativité de l'enfant.

« pour le matériel : *règle de la débrouille* »

- utilisation de matières : terre, pâte à sel, papier (serviette) tissu, matière de récupération etc.
- technique d'impression etc.
- photomontage etc.
- fabrication de marionnettes, de masques, théâtre d'ombres.
- technique du papier : origami, fleurs en papier, tableaux.
- montage floral.
- une histoire sur un thème **racontée** à partir d'images construites ou créées ou à créer par les enfants (exclure le livre)

## 2. Activité musicale :

- chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé etc.
- utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano
- reconnaissance de bruits (sur un thème)
- une histoire sur un thème, racontée à partir d'un montage de sons, de bruits, peut être accompagnée d'images
- expression corporelle à partir d'une musique, une chanson

### b- Contenu de la présentation écrite (en 3 exemplaires) :

1. Intitulé de l'activité

2. Domaine de l'activité

3. Objectifs : compétence(s) de l'enfant développée(s) ou stimulée(s), intérêt(s) pour l'enfant

3a. Objectifs généraux : développer la confiance en soi, la relation sociale, savoir être d'un enfant, etc.

3b. Objectifs spécifiques :

1-propres et en rapport à l'animation proposée

2-justifiés à partir des pré-requis des enfants, basé sur la psychologie, et éventuellement adaptés aux capacités des enfants

4. Pré-requis nécessaires pour atteindre les objectifs visés lors de l'animation

5. Groupe d'enfants : tranche d'âge, nombre (idéal) suivant l'animation proposée

6. Durée optimale : 20 à 30 min (max)

7. Le matériel : devra éventuellement être amené par le(la) candidat(e) selon le domaine. Une prise de contact avec l'école est donc nécessaire.

8. L'organisation: des mesures d'hygiène doivent être prises avant, pendant et après le déroulement de l'activité et adaptées à ce dernier. L'espace devra être également aménagé. Un ou des schéma(s) est/sont à établir si nécessaire.

9. Méthode d'apprentissage

10. Déroulement

a-Présentation de l'activité, sous forme de tableau

b-Etapes incluant le déroulement des activités, les consignes et les précautions en matière de sécurité et d'hygiène (les justifications de ces dernières seront demandées lors de l'évaluation orale).

**11 Une/Des réalisation(s), un/des modèle(s) réalisé(s) personnellement sera/seront présenté(s) aux enfants au début de l'activité, ET seront annexé(s) aux dossiers.**

12. Références spécifiques à l'activité, diversifiées

- Ouvrages, livres, revues, etc.

- Sites internet - liens + dates de visite

- Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

#### **4.3 Consignes pour la présentation de l'activité : une des 2 activités proposées sera choisie par les membres du jury**

Le/la candidat/e veillera à :

1. Respecter la durée
2. Prendre en charge le nombre d'enfants « idéal » pour son activité
3. Préparer son matériel avant la prise en charge des enfants
4. Veiller à la sécurité des enfants (interdiction de produits toxiques)
5. Veiller à la propreté des enfants et des locaux
6. Veiller à l'adaptation de l'activité aux enfants
7. Veiller à la remise en ordre du matériel et des locaux

#### **4.4 L'entretien oral**

##### **4.4.1 Généralités**

Un entretien avec les membres du jury permettra au candidat d'expliquer et de justifier l'ensemble des préparations, ainsi que sa prestation. Ci-après, une panoplie de critères d'évaluation qui peut aider le candidat dans la préparation et le déroulement de ses activités pratiques ainsi que dans la préparation de son entretien avec le jury.

##### **4.4.2 Entretien avec les membres du jury**

###### **a) Auto-évaluation de l'épreuve pratique**

1. Liens entre le déroulement prévu et réel, justification des éventuelles adaptations apportées
2. Objectifs atteints ou non
3. Observation des enfants : comportement, participation
4. Critique de l'activité : positive ou négative, proposition de remédiations, justification éventuelle en faisant les liens avec les cours présentés aux examens.

###### **b) Présentation de l'autre activité**

1. Evaluation du sujet choisi
2. Relation avec les cours théoriques de l'option
3. Présentation du matériel

###### **c) Le candidat sera appelé à répondre à une ou plusieurs questions concernant le métier d'animateur, (176-3/2003/248B page2 à 24)**

## **4.5 Exemples de critères d'évaluation.**

### **a) PRESENTATION ECRITE**

- Pertinence du choix de l'activité
- Pertinence des objectifs
- Adaptation de l'activité aux besoins et au projet de l'établissement
- Présentation
- Forme
- Contenu
- Respects des consignes
- Modèles

### **b) L'ACTIVITE PRESENTEE**

- Avant
  - Prise de renseignements
  - Aménagement de l'espace
  - Préparation du matériel
- Pendant
  - Prise de contact
  - Présentation de l'animation
  - Motivation des enfants
  - Clarté des consignes de l'activité
  - Adaptation et maîtrise des moyens matériels
  - Méthodes d'animation
  - Enchaînement logique des actions
  - Gestion du temps
  - Application des règles de sécurité
  - Application des mesures d'hygiène,
  - Préparation à la clôture de l'activité
  - Evaluation avec les enfants
- Après
  - Transmission des informations et/ou des observations
  - Remise au calme des enfants
  - Remise en ordre du local/matériel

### **c) ATTITUDE RELATIONNELLE**

- Communication adaptée aux enfants
- Premier contact avec les enfants
- Disponibilité et écoute
- Empathie
- Adaptation aux interactions dans le groupe

- Présentation (tenue)
- Sécurisation des enfants

**d) ENTRETIEN avec les membres du jury : Auto-évaluation**

- Pertinence
- Justifications des choix, des décisions, des adaptations
- Liens avec les cours
- Remédiations par rapport aux erreurs
- Rapport circonstancié des cas spécifiques repérés, adaptations faites ou proposées par rapport à ceux-ci

**e) L'AUTRE ACTIVITE**

- Dossiers
- Présentation au moment de l'entretien
- Justification des choix
- Projections d'adaptation en adéquation avec le public du jour